

> PRÉPA TALENTS DU SERVICE PUBLIC D.U. Culture juridique pour ingénieur en chef territorial

Présentation du dispositif

La Prépa' Talents du Service Public, c'est quoi ?

La Prépa Talents est un dispositif du gouvernement destiné aux étudiants boursiers les plus méritants de l'enseignement supérieur pour préparer les concours des trois fonctions publiques.



Objectifs de la formation

Lutter contre l'autocensure aux concours

Le déficit d'information sur les métiers, les modalités et les voies d'accès à la fonction publique conduit à une autocensure des jeunes, même lorsqu'ils sont diplômés d'un cursus universitaire. Une étude de 2016 montre que seul un jeune sur dix en cursus universitaire envisage de présenter un des concours de la fonction publique : 21% estiment que ces concours seraient trop sélectifs et 17% qu'ils ne sont pas suffisamment diplômés pour les concours visés. L'objectif est de donner confiance aux étudiants, qui peuvent réussir les concours les plus sélectifs !

Contribuer à la diversification de la fonction publique et à l'accès à la fonction publique territoriale

Certains métiers de la fonction publique sont méconnus alors même que les trois fonctions publiques sont confrontées à des difficultés de recrutement renforcées par la conjoncture démographique. En préparant aux concours de la fonction publique territoriale, la Prépa'Talents « Culture juridique pour ingénieur » veut donner aux étudiants toutes les chances d'une insertion professionnelle rapide et réussie.

Présentation de la formation

La création du **diplôme universitaire (D.U.) « Culture juridique pour ingénieur en chef territorial »** répond au besoin de former les candidats aux concours d'ingénieur en chef territorial afin de leur transmettre des enseignements juridiques indispensables pour toutes les épreuves d'admissibilité (notes de synthèse et de propositions sur un sujet technique et sur une conduite de projet).

Appelés à exercer des fonctions supérieures dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial, les ingénieurs territoriaux doivent faire preuve d'un esprit de synthèse et d'analyse nourri de connaissances situées à l'intersection de plusieurs savoirs dont le droit public régissant les actions et les obligations des collectivités territoriales.

Le Diplôme universitaire « Culture juridique pour ingénieur territorial » a vocation à transmettre les bases fondamentales pour envisager les problématiques juridiques auxquelles les futurs cadres techniques et scientifiques de l'administration territoriale seront confrontés au quotidien.

Pourquoi rejoindre la Prépa' Talents du Service Public ?

Les étudiants rejoignant la Prépa' Talents disposent de nombreux atouts leur permettant de préparer au mieux les concours visés :

- Le suivi d'une **maquette adaptée** pour préparer les concours, avec des **enseignements professionnalisants** (mises en situation, méthodologie des épreuves, cas pratiques...) **et académiques** (droit, finances publiques, numérique, etc.).
- L'encadrement par une **équipe pédagogique composée pour une bonne part de professionnels** ayant l'expérience des concours.
- Un **accompagnement personnalisé par du tutorat** assuré par des professionnels, qui peuvent être mentors des préparateurs et les accueillir en immersion dans leurs structures.
- **L'engagement dans la préparation permet l'obtention du Diplôme d'Université (DU) Culture juridique pour ingénieur en chef territorial.**
- Le **bénéfice d'une Bourse Talents du Service Public de 4 000 euros** est assuré aux préparateurs (selon certains critères d'éligibilité), pour permettre aux étudiants de se consacrer au maximum à la préparation (cumulable avec la bourse sur critères sociaux).
- Un **soutien pour accéder aux logements et à la restauration du CROUS**, partenaire du dispositif, est prévu.

Public visé

- Titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L 642-1 et suivants du code de l'éducation.
- Titulaires d'un autre diplôme scientifique et technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat correspondant aux domaines de compétences mentionnés et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.
- Peuvent aussi candidater les étudiants inscrits en M1-M2 ainsi que les élèves ingénieurs inscrits en dernière année. En revanche, ne pourront s'inscrire au concours d'ingénieur en chef territorial que ceux qui seront titulaires du diplôme requis.

Les débouchés

La formation prépare aux fonctions d'ingénieurs en chef territoriaux qui constituent un cadre d'emplois supérieur à caractère technique et scientifique de catégorie A.

Le cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux comprend les trois grades suivants :

- 1- Ingénieur en chef
- 2- Ingénieur en chef hors classe
- 3- Ingénieur général

Les ingénieurs en chef territoriaux exercent des fonctions supérieures dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial dans les domaines relatifs :

- à l'ingénierie
- à la gestion technique et à l'architecture
- aux infrastructures et aux réseaux
- à la prévention et à la gestion des risques
- à l'informatique et aux systèmes d'information

Ils assurent des missions de conception et d'encadrement. Ils peuvent se voir confier des missions d'expertises ou d'études de conduite de projets. Leurs fonctions comportent l'exercice de hautes responsabilités dans les domaines énumérés ci-dessus. Ils ont vocation à diriger ou à coordonner les activités de plusieurs services ou groupes de services.

200 heures de cours magistraux

Enseignements	Volume horaire
Méthode de la note administrative	30
Droit de l'urbanisme	20
Droit de l'environnement	20
Institutions administratives locales	20
Droit des services publics locaux	20
Finances publiques locales	15
Droit de la fonction publique territoriale	15
Culture générale	15
Droit de la commande publique locale et des contrats administratifs	15
Législation européenne de l'action publique locale	15
Techniques de l'entretien d'admission	15

Comment rejoindre la Prépa' Talents du Service Public ?

La première étape réside dans l'envoi d'un dossier de candidature.

Ensuite, une commission de sélection examinera les candidatures. Les étudiants sont **recrutés sous conditions de ressources et de mérite, sur la base d'une sélection** tenant compte du parcours du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de son potentiel.

Une quinzaine de places est ouverte.



CONTACTS

Directeur de la Prépa' Talents :

> **Dominique MESSINEO**

✉ dominique.messineo@univ-orleans.fr

Gestionnaire de scolarité :

> **Célia LAFAGE**

✉ scolarite.bourges.deg@univ-orleans.fr

Centre universitaire d'études juridiques de Bourges
11 rue Marrest 18000 BOURGES



www.univ-orleans.fr/deg